

FLASH INFOS

12 mars 2015

Etalement, allongement ... gare à l'élongation !

Etaler la revalorisation des rémunérations des agents publics sur plusieurs années (un maximum de préférence...), **allonger** le déroulement de leurs carrières pour que la carotte de l'indice terminal n'arrive pas trop tôt, tel est le « programme » (avec la sempiternelle mobilité entre les fonctions publiques) présenté le 10 mars par la ministre de la fonction publique dans le cadre de la négociation sur les « parcours professionnels, les carrières et les rémunérations » (ou PPCR).

La ministre a reconnu qu'en début de carrière, un fonctionnaire de catégorie A « *gagne seulement 1,3 fois le SMIC* ». C'est ce que la CGC ne cesse de dénoncer depuis des années ! Dont acte.

Mais quid de l'ampleur de la revalorisation attendue ? D'emblée, la correction visant à diminuer les suppressions de poste au ministère de la Défense est avancée pour inviter les agents publics à se montrer raisonnables, de telle sorte que cette revalorisation sans doute (très) modeste pourrait intervenir entre 2016 et 2020, voire 2021...

Quant à l'allongement des carrières, le gouvernement déplore qu'un agent atteigne en 25 ou 26 ans l'indice sommital de son grade et ne dispose ensuite d'aucune perspective de revalorisation (sauf à changer de grade). La fonction publique propose donc l'allongement de cette carrière jusqu'à ... 35 ans. Voire ! Si cet allongement ne consiste qu'à atteindre au bout de 35 ans ce qu'on obtenait en 25 ans, il s'agit là d'un colossal marché de dupes.

Il est donc nécessaire que cet allongement s'accompagne d'une revalorisation salariale, non seulement afin de compenser le ralentissement de la progression par ancienneté, mais également afin de garantir les différents niveaux de rémunération atteints jusqu'à présent au cours des carrières actuelles. Faute de quoi, il s'agirait là d'une régression de plus, déguisée comme d'habitude sous la forme d'une « avancée »...

